

1. *Débitrice:* **REGIE NATURAL LE COULTRE SA en liquidation**, CP 3493, **1211 Genève 3**
2. *Concordat confirmé le:* 18.09.2007
3. *Remarques:* Par jugement du 18 septembre 2007, le Tribunal de première instance de la République et canton de Genève a homologué le concordat présenté le 15 août 2005 par les anciens organes de REGIE NATURAL LE COULTRE SA en liquidation, mais par Me Denis MATHEY, avocat, rue Saint-Léger 8, 1205 Genève.  
A arrêté le cours des intérêts au 3 avril 2001.  
A donné acte aux créanciers de ce qu'ils renoncent à la part de leur créance qui n'est pas couverte par le produit de la liquidation des biens et à toute prétention quelle qu'elle soit à l'égard des organes et anciens organes de REGIE NATURAL LE COULTRE SA en liquidation.  
A donné acte à l'assemblée des créanciers de ce qu'elle a nommé M. Ladislav KLEMENT et Me Denis MATHEY aux fonctions de liquidateurs et aux charges de droit.  
Tribunal de première instance de Genève  
1211 Genève 3

(04183938)